



**Procès-verbal de la réunion du conseil**  
**Réunion le 23 juillet 2025 à 18 h**

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse le 23 juillet 2025.

**OUVERTURE DE LA RÉUNION 18 h**

La conseillère Sarah Normandeau ouvre la séance à 18 h en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n° 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakota et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

**NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE**

2025-269

conseiller Ingles

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme la conseillère Sarah Normandeau pour agir à titre de présidente de cette réunion.

**ADOPTÉE**

**PRÉSENCES**

| CONSEILLER                      | PRÉSENT       | ABSENT |
|---------------------------------|---------------|--------|
| RICHARD PELLETIER, PRÉFET       | par téléphone |        |
| SARAH NORMANDEAU,<br>QUARTIER 1 | X             |        |
| KYLE WACZKO, QUARTIER 2         | X             |        |
| PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3     |               | X      |
| BRAD INGLES, QUARTIER 4         | X             |        |
| ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5     |               | X      |
| RANDY EROS, QUARTIER 6          |               | X      |

Étaient également présents :

Shelley Jensen, directrice générale

Nadine Vielfaure, agente législative

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-270

conseiller Waczko

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 23 juillet 2025 soit adopté tel qu'il a été distribué.

**ADOPTÉE**

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

2025-271

conseiller Waczko

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 9 juillet 2025 soit adopté tel que distribué.

**ADOPTÉE**

## **FINANCES**

### **Liste des chèques**

2025-272

conseiller Waczko

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20250218 à 20250226 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202500629 à 202500679 (inclusivement) pour la somme de 610 691,60 \$ soient approuvés pour paiement.

**ADOPTÉE**

### **Vérification financière annuelle - ébauche 2024**

2025-273

conseiller Ingles

conseiller Waczko

ATTENDU QUE The Exchange Group échange a fourni l'ébauche de vérification financière 2024 pour les douze mois se terminant le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le conseil a étudié le rapport tel qu'il est présenté;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil dépose par la présente le rapport du vérificateur pour 2024, conformément au paragraphe 193(2) de la *Loi sur les municipalités*.

**ADOPTÉE**

### **Ébauche de rapport vérifié 2024 sur le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (taxe sur l'essence)**

2025-274

conseiller Ingles

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte le rapport du vérificateur sur les dépenses annuelles du Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2024 (taxe sur l'essence) tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **Allocation de l'excédent 2024**

Reportée.

## **RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX**

Réunion du conseil d'administration du DHNER - 17 juillet 2025 - conseiller Brad Ingles

**AFFAIRES EN COURS** - Aucune.

**AVIS DE MOTION/PÉTITIONS** - Aucun.

## **PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS**

### **Procès-verbal de la réunion du comité plénier - 15 juillet 2025**

2025-275

conseiller Waczko

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité plénier du 15 juillet 2025 soit adopté tel que distribué.

**ADOPTÉE**

**DÉLÉGATION(S)**

Reporté à l’heure prévue pour les délégations.

**AUDIENCES** - aucune.

**RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES** - Aucun.

**ARRÊTÉS**

**Arrêté n° 2025-05 - Arrêté sur la vitesse - 2<sup>e</sup> lecture**

2025-276

conseiller Ingles

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l’Arrêté n° 2025-05 pour fixer des zones de vitesse sur les routes municipales, soit adopté en deuxième lecture.

**ADOPTÉE**

**Arrêté n° 2025-05 - Arrêté sur la vitesse - 3<sup>e</sup> lecture**

2025-277

conseiller Waczko

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE l’Arrêté n° 2025-05 pour fixer des zones de vitesse sur les routes municipales, soit adopté en troisième et dernière lecture.

| CONSEILLER                      | EN FAVEUR | CONTRE | ABSTENTION | ABSENT |
|---------------------------------|-----------|--------|------------|--------|
| RICHARD PELLETIER, PRÉFET       | X         |        |            |        |
| SARAH NORMANDEAU,<br>QUARTIER 1 | X         |        |            |        |
| KYLE WACZKO, QUARTIER 2         | X         |        |            |        |
| PATRICK STOLWYK,<br>QUARTIER 3  |           |        |            | X      |
| BRAD INGLES, QUARTIER 4         | X         |        |            |        |
| ROBERT SARRASIN,<br>QUARTIER 5  |           |        |            | X      |
| RANDY EROS, QUARTIER 6          |           |        |            | X      |

**ADOPTÉE**

**Arrêté n° 2025-06 sur les indemnités aux conseillers - 1<sup>re</sup> lecture**

2025-278

conseiller Ingles

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l’Arrêté n° 2025-06 sur les indemnités versées aux conseillers soit adopté en première lecture.

**ADOPTÉE**

**Arrêté n° 2025-07 - Arrêté sur l’ouverture du chemin Kropp - 1<sup>re</sup> lecture**

2025-279

conseiller Ingles

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l’Arrêté n° 2025-07 sur la création d’une nouvelle emprise routière nommée chemin Kropp, soit adopté en première lecture.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**Sécurité ferroviaire du CN - demande de proclamation**

Reçu à titre d'information.

**Association of Manitoba Municipalities - webinaire - Unlocking the Power of HR on Call (en anglais seulement)**

Reçu à titre d'information.

**Commission du bassin de la rivière Rouge - 43<sup>e</sup> sommet-conférence annuel**

Reportée.

**AMBM - subvention de développement économique reçue**

Reçu à titre d'information.

**Prolongation du contrat de recyclage résidentiel**

2025-280

conseiller Ingles

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le contrat de recyclage résidentiel avec Emterra soit prolongé de trois ans, jusqu'au 31 juillet 2028, tel que présenté;

IL EST AUSSI QUE la direction soit autorisée à apporter les ajustements nécessaires aux dispositions actuelles afin de répondre aux demandes de recyclage de la municipalité et de réduire les coûts d'entretien pendant toute la durée de ce contrat prolongé.

**ADOPTÉE**

**DÉLÉGATION(S)**

À 18 h 18, Daniel Zarichney a fait une présentation au conseil concernant les problèmes de drainage sur la route 41E à la hauteur de la route 42N et a demandé au conseil d'apporter des améliorations à ce secteur, ainsi que pour faire appel de la condition de lotissement sur les exigences géotechniques imposée à sa demande de mise en valeur.

Reportée à la prochaine réunion du comité plénier, le 19 août 2025.

**AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR**

**Lotissement n° 4175-23-8896 - Zarichney - appel géotechnique**

Reportée.

**Lotissement n° 4175-22-8752 - carte de demande d'emplacement révisée - David Banman**

2025-281

conseiller Ingles

conseiller Waczko

ATTENDU QUE le conseil a déjà approuvé le dossier de lotissement n° 4175-22-8752 par la résolution n° 2023-34 afin de réaligner les limites des propriétés CT n° 2250344, CT n° 2662546 et CT n° 3139605 dans le but d'agrandir CT n° 2250344, d'accommoder un champ d'épuration et de régler l'empiètement d'un bâtiment sur NO et NE 5-8-6E, dans un secteur zoné Agriculture;

ATTENDU QU'une carte révisée de la demande d'arpentage a été soumise pour refléter une nouvelle configuration du lot qui supprime l'ancien tracé des limites destiné à accueillir la structure empiétant sur le terrain;

ATTENDU QUE le demandeur a confirmé que la structure existante qui empiète sur le terrain sera mise en conformité avec les exigences municipales si le plan révisé est approuvé;

IL EST RÉSOLU QUE le dossier de lotissement n° 4175-22-8752 soit approuvé sous réserve des conditions suivantes :

1. Que le demandeur fournisse une copie du plan de lotissement et des certificats d'emplacement des bâtiments connexes préparés par un arpenteur-géomètre du Manitoba, y compris des renseignements sur la superficie de chaque lot;
2. Que le demandeur obtienne toutes les dérogations nécessaires;
3. Que les droits administratifs de lotissement de 150 \$ soient exigés conformément à l'Arrêté n° 07-2011;

- 4. Que tous les coûts, y compris les frais juridiques et techniques encourus en raison de ce lotissement, soient à la charge du demandeur;
- 5. Que toutes les mises en valeur existantes et proposées soient rendues conformes à l'Arrêté sur le zonage de la Municipalité rurale de Sainte-Anne, sinon, une entente d'empiètement entre les lots concernés doit être fournie et enregistrée sur le titre de propriété à la satisfaction de la municipalité avant l'approbation finale.

**ADOPTÉE**

**M. R. de Taché - modification à l'Arrêté n° 09-2025 sur le zonage (1<sup>re</sup> lecture et avis d'audience publique)**

Reçu à titre d'information.

**ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT**

2025-282

conseiller Waczko

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 11 points suivants, soit adopté tel que distribué :

- AMM - correspondance diverse
- FCM - correspondance diverse
- Association des municipalités bilingues du Manitoba
- CDEM
- Relations avec les municipalités et le Nord
- TC Energy
- Bureau de l'accessibilité du Manitoba
- divers articles
- Ordre du Manitoba
- accusé de réception de la Commission municipale - objection à l'Arrêté sur le zonage
- Men's Shed Manitoba

**ADOPTÉE**

**HUIS CLOS**

2025-283

conseiller Ingles

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le conseil se retire afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 18 h 38, pour discuter des questions relatives à l'application d'arrêtés en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.

**ADOPTÉE**

Le préfet Richard Pelletier quitte la réunion à 18 h 50.

**FIN DU HUIS CLOS**

Le reste du conseil reprend sa séance ordinaire à 18 h 54, étant entendu que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soit abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le reste du conseil lève la séance à 18 h 55.

**PROCHAINE(S) RÉUNION(S)**

Réunion ordinaire de journée

13 août 2025 à 9 h

Réunion ordinaire de soirée

27 août 2025 à 18 h

Original signé par: \_\_\_\_\_

Sarah Normandeau

présidente

Original signé par: \_\_\_\_\_

Shelley Jensen, CMMA

directrice générale

